

Compte rendu du Conseil Départemental d'action sociale du 3 mars 2016

Notre premier CDAS de l'année s'est donc déroulé le 3 mars 2016. Après lecture des déclarations liminaires de Solidaires Finances et de la CGT, le président a répondu qu'il reviendrait sur les sujets dans le cadre des débats.

Nous sommes donc passés à l'ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la réunion du 1^{er} octobre 2015
- Compte-rendu du CNAS du 7 janvier 2016
- Orientations 2016
- Point sur le service social par Mme BOUGHALEM
- Point sur les Crédits d'Actions Locales 2016
- Point sur la restauration et les coins repas
- Point sur les dossiers en cours (EPAF , ALPAF, et conventions)
- Questions Diverses

1) Approbation du Procès Verbal du 23 avril

Le PV a été approuvé.

2) Compte-rendu du CNAS du 7 janvier 2016

L'année 2016 est une année de transition, un dialogue de fond est à mener sur les années à venir avec concertation sur les missions et le fonctionnement des associations.

Selon le président, le niveau des prestations n'évoluera pas et c'est par commodité de trésorerie que les subventions sont en baisse ou n'ont pas été allouées.

Il a indiqué que l'avenir nous dirait comment il convient que l'action sociale contribue ou pas à la baisse des moyens de l'action publique.

Deux cycles de concertation auront lieu, un sur les grandes orientations de l'action sociale et l'autre sur fonctionnement des associations.

Le président a encore une fois répété que pendant de très nombreuses années le niveau des budgets était resté stable et cela malgré la baisse des effectifs...(voir nos remarques en liminaire).

3) Orientations 2016

Cette année aucune note d'orientations ne nous est parvenue et pour cause rien n'a été présenté en CNAS (Conseil National de l'Action Sociale) de janvier.

Le président nous a informé que les 2 objectifs principaux seraient :

- l'amélioration de la qualité de vie au travail
- le soutien aux agents les plus fragiles

Il conviendra d'améliorer la gouvernance des associations en intégrant une réflexion sur la participation des représentants des personnels.

Ensuite, il faudra tenir compte de l'évolution de la demande des agents. Concrètement nous n'avons pas d'information sur « comment » seront recensés les besoins et de ce point de vu, le président a reconnu l'importance du rôle des OS.

En bref, les actions doivent être optimisées, évaluées et irréprochables...

4) Point sur le service social

En lieu et place de son compte rendu d'activité, Mme BOUGHALEM nous a donné lecture d'une déclaration des assistants de service social qui mènent un mouvement de protestation et ne rendent plus leurs statistiques.

En effet, avec la mise en place du RIFSEEP (prime au mérite), ils voient leur rémunération considérablement diminuer, des blocages de carrières...(cf. déclaration en pièce jointe).

5) Les Crédits d'actions locales (CAL)

Les CAL 2016 sont de 31 189€ soit une baisse de 404€ par rapport à 2015. Rappelons qu'ils sont calculés en fonction du nombre de bénéficiaires.

Le principal poste de dépenses reste l'**Arbre de Noël** avec un budget prévisionnel d'environ 24 000€ pour 490 places de spectacle et 430 enfants.

Ceci comprend le spectacle intitulé « Le cabaret fait son Cirque » qui aura lieu le 4 décembre 2016 à 16h30 au Cadran d'Evreux.

Les **bons cadeaux** devraient être reconduits pour les 0-14 ans à hauteur de 40€.

Un budget de 1500€ est réservé pour les **coins repas**.

Les **conventions avec l'avocat , le psy et la conseillère en économie sociale et familiale**

sont renouvelées pour 4500€.

400€ sont prévus pour une convention avec l'atscaf , **sortie à Fécamp et Varengeville sur Mer** sera proposée le **28 mai**.

1000€ permettront de financer une sortie à destination des **retraités**. Il est envisagé une visite du **Château de Beaumesnil** avec déjeuner.

Epaf voyage proposera aux retraités un séjour à Chatel en Haute Savoie du 18 au 25 juin.

Un petit budget sera alloué à « **Amitiés Finances** » et le restant éventuellement pour des CESU d'urgence.

6) Point sur la restauration et les coins repas

Le département compte **30 coins repas** agréés par le secrétariat général, dont l'aménagement et l'équipement relève du CDAS.

Des commandes seront passées pour plusieurs sites concernant le petit matériel et du mobilier.

Ainsi , une table ronde pour **Gisors**, une pour **Conches** avec des chaises, la table actuelle de Gisors sera redéployée vers **Brionne**, et pour les sites en travaux le point sera fait sur les besoins. Il faut compter un délai de 2 mois pour recevoir le matériel puisque la commande doit être transmise au correspondant Chorus qui valide et ensuite il y a un certain délai de livraison.

À noter, la direction nous a informé que des travaux à la trésorerie de Conches vont débuter et que dès la semaine prochaine les agents seront transférés dans le bureau du fond afin de rénover la pièce de devant.

Section de l'Eure

Pour les restaurants financiers du département, les conventions ont dû être refaites à cause de la mise en place de la nouvelle région Normandie et du déplacement du service facturier à Caen.

Le restaurant de Bernay a une nouvelle présidente. Sa fréquentation n'a pas augmenté. Il faut noter que pour le secrétariat général en dessous de 50 couverts/jour, le restaurant est considéré comme petite structure. Pour la pérennité de ces restaurants, allez manger à la cantine !

Un nouveau marché est en cours pour **le RIA** (Restaurant inter administrations) d'Évreux afin de changer de prestataire.

6 900€ ont été attribués pour le remplacement de l'armoire réfrigérée et du four de remise en température de la cantine de **Vernon**.

Suivra peut-être un abondement en juin pour Bernay et Pont Audemer.

7) Point sur les dossiers en cours

Pour les **60 ans d'EPAF** sont organisés des séjours, Cuba, Thaïlande et Canada à destination des 17 ans.

Création de **séjours courts** pour les 6-11ans (6 et 9 jours) en juillet et août ainsi que des séjours avant la rentrée des classes.

Nous rappelons que le service social peut procéder à des **remises gracieuses** pour le financement des colo en fonction de la situation des agents. N'hésitez pas à contacter l'assistante sociale au lieu de priver vos enfants.

Il existe un dispositif « **Vacances Ensemble** » qui permet l'accompagnement individuel des enfants en situation de handicap ou particulière (allergie...) par un animateur spécialisé. Pensez-y ! Depuis le 1^{er} janvier 2016 les demandes de prestations ALPAF ne passent plus par la délégation, elles doivent être envoyées directement. Cependant, pour toute information, vous pouvez encore vous rapprocher de la délégation.

8) Questions diverses

A été abordé le projet en partenariat avec la mutuelle autour du handicap « **Norm'Handi** ».

Départ le 23 juin, pour rallier le Mont St Michel le jour du départ du tour de France via plusieurs villes étapes en vélo et en hand bike.

Notre collègue Lydie Mahé, par ailleurs, championne dans cette discipline participera à cet événement.

Les représentants Solidaires Finances au CDAS.

Mesdames et messieurs les représentants des directions et des organisations syndicales

Pour la première fois le service social ne pourra pas rendre compte de son activité au titre de l'année 2015 devant le conseil départemental d'action sociale du **3. Mars 2016**. Cette situation est la conséquence d'un mouvement d'indignation face à la **déconsidération** dont fait preuve l'État à l'encontre des professionnels de la filière sociale.

Ce mouvement, commencé en décembre 2015, suite à l'application du nouveau système indemnitaire RIFSEEP a comporté :

- l'arrêt de la saisie des statistiques à partir de début décembre.
- la suspension de l'évaluation sociale dans les demandes d'aides pécuniaires et de prêts sociaux.
- actuellement la non présentation du compte rendu d'activité annuel.

L'action sur l'évaluation sociale a été suspendue dès fin décembre suite à l'ouverture d'un dialogue social entre l'administration et les représentants syndicaux de la filière sociale.

- Une pétition signée par 83 % des Assistants de service social et 100 % des conseillers techniques a été remise au Secrétariat Général.

Avec le RIFSEEP, les assistants sociaux et les conseillers techniques de service social ont découvert que le nouveau plafonnement indemnitaire est maintenant en deçà des plafonds de leur précédent régime indemnitaire.

Depuis janvier 2016 un plafonnement du RIFSEEP impacte directement 56 % des APSS et ASS et 46 % des CTSS relevant de notre ministère.

Certes les collègues dépassant les plafonds sont en garantie de rémunération mais ils n'auront plus de perspectives d'évolution de leur régime indemnitaire.

Les collègues plus jeunes connaîtront un régime indemnitaire plus défavorable. La perte financière peut aller pour un assistant de service social du ministère jusqu'à 1600 € par an par rapport à l'ancien barème appliqué.

Les plafonds de ressources appliqués sont en dessous de la catégorie B des secrétaires administratifs. Ils s'alignent même parfois sur ceux de la catégorie C alors qu'au niveau européen, le diplôme d'État d'assistant de service social est reconnu au niveau licence!

Transmettre le tableau comparatif SA, AD et ASS aux membres du CDAS

Ce nouveau dispositif indemnitaire est le signe d'une nouvelle dégradation de la reconnaissance professionnelle au sein de la fonction publique d'État alors même que la profession subit un **déclassement** depuis de nombreuses années.

Ce déclassement est de la responsabilité de la DGAFP et du ministère des affaires sociales. Il n'augure rien de positif dans le cadre du nouveau protocole des parcours professionnels, carrière et rémunérations qui doit revoir le déroulement de carrière de la filière sociale en A à l'horizon 2018.

Les projets de nouvelles grilles indiciaires des professions sociales au sein de la FPE présentées par la DGAFP, lundi 11 janvier 2016 dans le cadre du protocole PPCR (parcours professionnel, carrière et rémunération) poursuivent dans la même logique de déclassement et de non reconnaissance.

Le service social des Finances a donc décidé de rendre visible son désaccord, son inquiétude et son mécontentement en ne remplissant plus les statistiques qui rendent compte de son activité auprès des directions et des organisations syndicales dans le cadre du dialogue social.

Le service social des ministères économiques et financiers attend des propositions concrètes de madame Braun-Lemaire, directrice des ressources humaines et adjointe au secrétaire général des ministères économiques et financiers, dans le cadre du GT sur la filière sociale *qui a débuté le 10/02/2015*

Tableau comparatif des primes entre les SA/AS/Adj Adm.

Secrétaire administratif

Plafond annuel IFSE		
Groupe 1	19660	17480
Groupe 2	17930	16015
Groupe 3	16480	14650
Ad centrale		Province

Assistant social

Plafond annuel IFSE		
Groupe 1	13730	11970
Groupe 2	12410	10560
Ad centrale		Province

Adjoint administratif

Plafond Annuel IFSE		
Groupe 1	12150	11340
Groupe 2	11880	10800
Ad centrale		Province

Montant minimal annuel IFSE		
SACE	1850	1550
SACS	1750	1450
SACN	1650	1350
Ad centrale		Province

Montant minimal annuel IFSE		
ASP	1500	1100
AS	1200	1020
Ad centrale		Province

Montant minimal annuel IFSE		
Adj ad Pal	1600	1350
Adj ad. 1E12	1350	1200
Ad centrale		Province

CIA Montant maximal		
Groupe 1	2680	2380
Groupe 2	2445	2185
Groupe 3	2245	1995
Ad centrale		Province

CIA Montant maximal		
Groupe 1	1870	1630
Groupe2	1690	1440
Ad centrale		Province

CIA Montant maximal		
Groupe 1	1350	1260
Groupe 2	1320	1200
Ad centrale		Province

Ces montants sont totalement scandaleux et non acceptables

